

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2010**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.

Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, Peray Hervé, adjoints.

Mmes Caretti Brigitte, Collet Josiane, Grand Corinne.

MM. Davis Andrew, Duchamp Lilian, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric.

Absents excusés :

MM. Boutin Thierry (pouvoir à M. Armand Christian), Debard Jérémie (pouvoir à M. Moutton Gérard),

M. Piberne Olivier (pouvoir à M. Millet Eric)

Absents : Mmes Chappuis Pascale, Marion Mireille, Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 20H00.

1 Mme GRAND Corinne est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 7 octobre est approuvé à l'unanimité.

3 DELIBERATIONS

3.1. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget 2010 (budget principal) se révèlent insuffisants pour solder les dépenses engagées de l'année en cours.

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe (4 pages) sur l'exercice 2010 du budget principal s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 46 272 €

- Recettes : 46 272 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 40 866 €

- Recettes : 40 866 €

(voir le détail ci-après)

APPROUVE À L'UNANIMITE

3.2. – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

M. le Maire explique au conseil municipal :

I Service technique

- qu'en raison de la démission d'un agent communal il convient de supprimer son poste

Il propose donc de supprimer :

Concernant les emplois actuels d'Adjoint technique :

- 1°) celui à temps complet d'agent d'entretien des locaux communaux

II - Service école

- qu'en raison des nécessités de services à l'école (réorganisation des services scolaires, arrêt de travail, garderie, service cantine, etc.) il y aurait lieu de réorganiser le travail de certaines personnes au sein des différents services de l'école.

Il propose de modifier :

Concernant les emplois actuels d'Adjoint technique :

- 1°) celui de 27 h 26 mn de créer un emploi similaire d'une durée de 27 h 50 mn

- 2°) celui de 17 h 01 mn de créer un emploi similaire d'une durée de 15 h 53 mn

- 3°) celui de 22 h 07 mn de créer un emploi similaire d'une durée de 17 h 38 mn

- 5°) celui de 12 h 57 mn de créer un emploi similaire d'une durée de 12 h 37 mn

Concernant les emplois actuels d'ATSEM :

-1°) celui de 28 h 06 mn de créer un emploi similaire d'une durée de 19 h 57 mn

-2°) celui de 23 h 33 mn de créer un emploi similaire d'une durée de 23 h 53 mn

Il propose de créer :

Concernant les emplois actuels d'Adjoint technique :

- 1°) un emploi d'une durée de 30 h 00 /semaine

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré :

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE Le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} décembre 2010 de la manière suivante :

a) LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

Service Administratif :

Cadre des adjoints administratifs :

- 1 secrétaire de mairie pour une commune de moins de 2 000 habitants.

- 1 secrétaire d'accueil,

Cadre des rédacteurs

- 1 secrétaire (service du personnel, secrétariat divers).

Service technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

- 3 agents polyvalents (voirie, espaces verts etc.)

- 1 agent pour entretien des locaux communaux (maintenance des bâtiments, ménage, entretien des extérieurs etc.).

b)- LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

Service Animation :

Cadre d'emploi : animateur

- 1 animateur contractuel chargé de cours de langues à l'école primaire 5 heures maximum par semaine hors vacances scolaires.

Service Administratif :

Cadre d'emploi : Adjoint administratif.

- 1 secrétaire comptable 17 h 30/semaine.

Service Sociale

Cadre d'emploi : ATSEM (agents spécialisés des écoles maternelles)

- 1 agents des écoles maternelles, 19 h 57/semaine
- 1 agents des écoles maternelles, 23 h 53/semaine

Service Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique.

- 5 agents d'entretien polyvalents
- *service école 27 h 50/semaine
- * service école /garderie 27 h 50/semaine
- * service cantine/entretien 15 h 53/semaine
- *service cantine/école/entretien 17 h 38/ semaine
- *service cantine/entretien 12 h 37/semaine
- * service cantine/école/entretien 30 h 00/semaine

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

APPROUVE À L'UNANIMITE

3.3. – ACQUISITION DE TERRAINS VUICHARD LOT B ET LOT C POUR LA CONSTRUCTION D'UNE

MAISON DES SOCIETES LIEUDIT SUR ANNA A LOGRAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction d'une maison des sociétés lieudit « Sur Anna » entre Logras et le Gymnase de l'Annaz, une emprise de terrain d'environ 4 557 m² (sur les parcelles F2599 et – F2600) est nécessaire, appartenant aux consorts VUICHARD, nous ayant déjà donné à ce jour un accord de principe sur la vente en faveur de la Commune.

Un procès-verbal de division des parcelles appartenant à MMES VUICHARD Raymonde, COMESTAZ Colette et HAMOUDA Evelyne ayant été enregistré le 11 octobre 2010 au CENTRE DES IMPOTS FONCIERS DE NANTUA, il y aurait lieu, dans un premier temps, de procéder à l'acquisition des parcelles lieudit LOT B F2599 (469 m²) et LOT C F2600 (4088 m²), correspondant à une partie de l'emprise de cette voie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'estimation des services fiscaux en date du 11 octobre 2010:

DECIDE d'acquérir, les parcelles de terrain suivantes situé à Péron :

- Lieudit « Sur Anna » section F parcelle n° F 2599 pour une contenance de 469 m²,
- Lieudit « Sur Anna » section F parcelle n° F 2600 pour une contenance de 4 088 m²,

Appartenant à Mme VUICHARD Raymonde, Mme COMESTAZ née VUICHARD Colette et Mme HAMOUDA née VUICHARD Evelyne, au prix de 45 € le m² soit 205 065 € pour une superficie totale de 4 557 m², sans autre indemnités.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.
DIT que la dépense est prévue au budget 2010.

APPROUVE À L'UNANIMITE

3.4 - ECHANGE TERRAINS PROPRIETE DELETRAZ (LOT B F 62, LOT C DOMAINE PUBLIC, LOT E F 63 ET LOT H F 65) LIEUDIT PRE D'EN BAS – LE MONT

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

3.5 – ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS : ANNULATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION DU 03 JUIN 2010

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 03 juin 2010, conformément au Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal a élu les membres titulaires et les membres suppléants, formant le collège des élus du Jury du concours de maîtrise d'œuvre, organisé pour la construction d'une Maison des Sociétés sur le territoire de la commune, au lieudit « Champ Fontaine ».

Monsieur le Maire précise qu'il a été constaté une erreur matérielle puisque lors de cette élection, cinq membres titulaires et cinq suppléments ont été désignés. La commune de Péron ayant un nombre d'habitants inférieur à 3500, et par application des dispositions combinées des articles 24 I – b) et 22 4° du Code des Marchés Publics, le collège des élus, membres du jury, doit être composé du maire ou de son représentant, et de trois membres du conseil municipal. Ces trois membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose :

- d'annuler l'élection du collège d'élus du Jury telle qu'elle avait été menée lors de la séance du 3 juin 2010
- de procéder à une nouvelle élection de trois délégués titulaires, membres du jury de concours et de trois délégués suppléants.

Il est procédé au vote au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Une seule liste est présentée au vote de l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, après avoir voté
ANNULE l'élection du collège d'élus du Jury telle qu'elle avait été faite lors de la séance du 03 juin 2010.

ELIT ET FIXE la liste des membres élus du jury de concours comme suit :

3 titulaires :

- Mme Dominique BLANC
- M. Claude GIROD
- M. Jérémie DEBARD

3 suppléants :

- M. Andrew DAVIS
- M. Hervé PERAY
- M. Dominique GIGI

4. POINTS DIVERS:

4.1. ECOLE – COLLEGE - GYMNASSE

4.1.1. Point sur les travaux de l'extension.

- Suite aux vacances de la Toussaint, les travaux sont terminés sauf pour la commande à clé de l'ascenseur qui sera posée avant la fin novembre
- La réunion de levée des réserves aura lieu le mercredi 10 novembre 2010.

4.2 VOIRIE

4.2.1. Vie de l'Etraz : Compte-rendu de la réunion de chantier du 3 novembre

- Toute la rue sera mise en « zone 30 ».
- L'entreprise Eurovia présentera un planning plus détaillé lors de la réunion du 17 novembre pour voir si, en accord avec le Conseil Général, il sera possible de faire l'enrobé avant la fermeture des centrales.
- M. Ducret va rencontrer les riverains de la rue pour leur proposer les aménagements prévus.

4.2.2. Aménagement de la route de la Fruitière à Feigères

- Suite à une réunion avec la CCPG il a été convenu que celle-ci commencerait ses travaux en septembre 2011 pour les terminer au printemps 2012, la commune enchainant alors avec les siens.
- Le projet sera étudié de l'entrée côté Saint Jean au ruisseau de Chanvière. Du fait du très long linéaire les travaux devront se faire en plusieurs tranches.
- Un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre doit être réalisé en fonction de ce choix.

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 02 novembre 2010 :865 829.63 €

A ce jour, pour 2010, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du Budget :

NICOT GILLES	annexes sanit, PLU 2008 révisé	2451,8
IES SUD EST	pann,riv,dommartin+bJ10 v,collège	102,81
IES SUD EST	pann,riv,dommartin+bJ10 v,collège	116,5
IES SUD EST	4 potelets parking école CF	825,24
DESAUTEL	plans sécurité bungalow 3 clsh	170,86
DESAUTEL	7 extincteurs 12 plq 25hs GS3	929,53
DESAUTEL	13 plaques extincteurs ext. GS3	200,11
SPARA	3 détecteurs+sirènes alarme GS3	627,9
DECOUX SA	3 Cylindres+prog,GS3	36,93
DECOUX SA	3 Cylindres+prog,GS3	1175,43
CAMIF COLLECTIVITES	meublier scolaire complém,GS3	4501,74
DIRECT COLLECTIVITES	cabane trappeur école CF	1497,88
JYR DEPANNAGES AUDIO VIDEO	vidéoprojecteur Mitsubishi XD2	680
OFFICE NATIONAL FORETS	prog,forestiers 2010 5px310*1	4837,18
GIROD CLAUDE MENUISIER	110 casiers chaussures GS3 CF	2850
GIROD CLAUDE MENUISIER	biblio,murale bibliothèque CF	1120
VERITAS BUREAU (CEP)	éch,1/sld attest,acc,hand,GS3	765,44
VERITAS BUREAU (CEP)	éch,9/sld DIUO missioncsp GS3	322,92
CARRAZ	CP3/08-10 lot 6 métallerie GS3	1250,66
CARRAZ	CP3/08-10 lot 5 métallerie GS3	13008,93
MCP	CP3/08-10 lot 10 plafonds GS3	19572,34
SPIE SUD EST ENCAISSEMENT	CP8/08-10 lot16 électricitéGS3	12432,74
NINET GAVIN	CP3/07-10 lot 7 menuis,ext,GS3	5855,53
BONGLET	CP5/08-10 lot 9 plâtrerie GS3	8269,82
NINET FRERES	CP2/07-10 lot 8 menuis,boisGS3	64751,17

MIGNOLA CARRELAGES	CP2/08-10 lot 13 carrelage GS3	1541,03
PROCESS SOL	CP1/07-10 lot11 sols rés,GS3	15253,62
FRAMINET	CP1/07-10 lot 12 sols lino GS3	35760,05
CAILLAUD INGENIERIE	cp6/sld mission OPC GS3	1724,18
DUCRET SCP GEOMETRES	ac,1 MO Mapa eurovia vie Etraz	16545,28
NABAFFA	création parking rue branlant	5953,35
COMMUNAUTE COMMUNES PAYS GEX	sld trav,berges rû groise conv	895,74
MARKOSOL	marq,nfs rte pougny/écolivoiri	202,84
SPIE SUD EST ENCAISSEMENT	resorpt1/avance 6133,08 lot16	5315,33
SPIE SUD EST ENCAISSEMENT	resrpt2/sldavance6133,08 lot16	817,75

4.3.3. Information sur l'emprunt de 400 000 € POUR TRAVAUX DE VOIRIE

En raison de la forte montée des taux de l'Euribor 3 mois, il a été décidé de sécuriser l'emprunt de 400 000 € à taux révisable sur cet index, contracté le 16.09.2009 auprès de la Caisse d'Epargne, au taux fixe de 1.99%.

4.4. MAISON DES SOCIETES

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le règlement du concours d'architectes proposé par Novade.

4.5. AMENAGEMENT FONCIER

Les remarques notées dans le cahier d'enquête publique ou faites par courriers ont été émises. Une première réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier a permis de statuer sur les dix premières. Deux nouvelles réunions sont prévues avant la fin de l'année.

4.6. CONTENTIEUX

Le mémoire en réponse de Mme et M. Rabiller est présenté.

4.7. PISCINE DE SAINT GENIS POUILLY

- Dans le cahier des charges établi par la Région, il est indiqué que pour obtenir sur sa commune le futur lycée gessien, la commune hôte doit réaliser une piscine. La commune de Saint Genis, retenue pour accueillir ce futur établissement, a proposé à toutes les communes faisant partie de la carte scolaire du lycée, de réfléchir à la mise en place d'un syndicat intercommunal en charge de construire et de gérer la future piscine.

- Le coût pour la commune de Péron est estimé entre 60 000 et 65 000 € en fonction de la durée de l'emprunt de 20 ou de 25 ans.

Vu le dossier présenté par la commune de Saint Genis, le Conseil Municipal refuse, à la majorité (4 abstentions), d'adhérer à ce syndicat. Un courrier sera fait à M. Le Maire de Saint Genis Pouilly.

5-COMPTRE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1 Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 28 octobre 2010.

Le prix de l'eau va augmenter de presque 9%.

5.1.2 Compte-rendu de la réunion du Scot du 28 octobre 2010.

L'assemblée a voté le projet de Schéma de Secteur pour le Nord Gessien et pour les études sur le Secteur Sud.

5.1.3. Compte rendu de l'Association des Communes Forestières

Le prix du bois augmente sensiblement. Les ventes 2010 ont été très fructueuses (que 2% d'inventu).

L'invitation des exploitants forestiers à la réunion a été d'un grand intérêt. Ils ont pu échanger sur les problèmes qu'ils rencontrent.

5.1.4. Compte-rendu du Comité de Pilotage pour l'étude sur les Bas-Monts gessiens du 29 octobre 2010

Un plan de zonage sur les différentes communes concernées du Pays de Gex a été exposé. La commune de Péron n'a pas de zone compte tenu du bon état et du bon entretien des Bas Mont.

Une future réunion avec les exploitants agricoles pour le suivi des zones défrichées se tiendra courant décembre.

5.1.5. Désignation d'un représentant du Comité de Pilotage

M. ARMAND Christian est élu, à l'unanimité, par le Conseil Municipal pour représenter la commune dans le Comité de Pilotage pour mettre en place un Agenda 21 au sein de la CCPG.

6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1- URBANISME

Compte rendu de la réunion du 5 octobre 2010.

Permis de construire :

- G.A.E.C. BENNATO, construction de 2 bâtiments agricoles, Logras, avis favorable.
 - M. DUGOUD Stéphane, construction d'une villa, lotissement « Les Coteaux de Logras », avis favorable.
 - M. ATTIOGBE Amah, construction d'une villa, lotissement « Les Boutons d'Or », avis favorable.
- Grasset, Velvindron-Roussety, construction villa, Coteaux de Logras. Avis défavorable.

6.2. ASSOCIATIONS

6.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Ecole de Musique du 18 octobre 2010

Il a été exposé quel était le rôle de l'école de musique. Une demande de participation des communes aux charges de l'école a été sollicitée. Deux personnes ont été désignées Mme Martine FERNOUX et M. Marc LEHMANN.

7 COURRIER

- Groupe Solid'Aire pour l'installation d'un collecteur de textile sur la commune : avis favorable du Conseil Municipal. A implanter sur la zone de Pré Munny à la place du distributeur de DVD.
- Le Nomade pour l'implantation d'un camion pizza sur la zone de retournement de Logras : accord du Conseil Municipal.
- Pizza Roma pour l'implantation d'un camion pizza sur la zone de Pré Munny : refus du Conseil Municipal.
- Mme et M. PERON pour demande de droit de passage : accord du Conseil Municipal.
- Désignation du Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif pour la révision du PLU : M. Claude TOURNIER a été nommé.

8 DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal : le 2 décembre 2010.

8.2. 11 novembre à Collonges : rendez-vous sur place à 17h30.

SEANCE LEVEE A 24 H 00